

Port du voile : "pas de réponse univoque" (Macron)

Paris, 15 avr. 2018 (AFP) -

Emmanuel Macron n'a pas de "réponse univoque" sur le port du voile, notamment lorsqu'il concerne les adultes lors des sorties scolaires.

Interrogé sur des propos du ministre de l'Education, qui estime qu'un parent accompagnant ne devrait "normalement" pas porter de signe religieux, par exemple le voile pour une mère, M. Macron a qualifié cette position de "conviction personnelle" de Jean-Michel Blanquer.

Le chef de l'Etat a indiqué qu'il fallait faire un distinguo.

Pour le cas des "mamans accompagnatrices hors de l'école qui peuvent avoir un foulard": "si elles sont en responsabilité pour l'école, elles n'ont pas à porter le foulard parce qu'elles sont sous la laïcité de l'Etat, si elles sont en fonctionnaires, en quasi-fonctionnaires ou en collaborateurs occasionnelles du service public, elles ne peuvent pas porter le foulard".

"Si elles sont dans un cadre qui est à côté de cela, elles sont citoyennes, elles ont leur identité, elles sont là et la société elle n'est pas laïque et leur permet d'avoir le voile", a-t-il dit.

"Le sujet du voile est très important", a-t-il dit mais "je n'ai pas une réponse univoque sur ce point".

"Mon approche personnelle, c'est que toute personne qui accompagne les élèves est en situation d'être ce qu'on appelle un collaborateur bénévole du service public (...) qui doit se conformer à un certain nombre de devoirs. C'est ma position", avait indiqué Jean-Michel Blanquer en décembre.

dec/mat/jcc

Afp le 15 avr. 18 à 23 31.